

Groupe Gorgé tiendra son Assemblée Générale du 8 juin 2020 à huis clos

Prenant acte des mesures administratives prises pour limiter les déplacements et interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires dans le contexte de la pandémie du Covid-19, et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, le Conseil d'administration de Groupe Gorgé a décidé de tenir l'Assemblée générale du 8 juin 2020 à 13h30 à huis clos.

Exceptionnellement l'Assemblée générale se tiendra donc sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Compte tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement voter ou donner pouvoir au Président par correspondance (ou le cas échéant donner mandat à un tiers pour voter par correspondance) en utilisant le formulaire prévu à cet effet téléchargeable sur le site internet de la société www.groupe-gorge.com (section Finance, rubrique [Assemblées générales](#)).

Compte-tenu de possibles perturbations dans l'acheminement du courrier postal, il est fortement recommandé d'adresser vos votes par mail à CACEIS Corporate Trust (ct-mandataires-assemblees@caceis.com). En cas d'envoi postal, nous recommandons d'envoyer le formulaire de vote par correspondance le plus tôt possible.

Exceptionnellement, compte-tenu du fait que les actionnaires ne pourront pas poser de questions orales ni proposer des amendements ou résolutions nouvelles pendant l'Assemblée générale, la société a décidé d'accepter de recevoir et de traiter, les questions écrites des actionnaires envoyées par mail à l'adresse assemblee-generale@groupe-gorge.com accompagnées de l'attestation d'inscription en compte, après la date limite réglementaire, jusqu'au mercredi 3 juin 2020 à 18h00.

L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été publié le 29 avril 2020 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Un avis rectificatif concernant la révision du dividende est programmé pour le 4 juin 2020. L'avis de convocation sera publié ultérieurement au BALO et dans un journal d'annonces légales. Ces avis et toutes les informations utiles sur cette Assemblée générale sont consultables sur le site internet de la société : www.groupe-gorge.com (section Finance, rubrique [Assemblées générales](#)).

Pour toutes questions relatives à l'Assemblée générale du 8 juin prochain, nous invitons les actionnaires à nous contacter de préférence par mail plutôt que par courrier, à l'adresse dédiée assemblee-generale@groupe-gorge.com.

D'une façon générale, vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site www.groupe-gorge.com (section Finance, rubrique [Assemblées générales](#)).

Annexe : modalités de participation à l'Assemblée

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant voter à distance ou donner un pouvoir au Président de l'assemblée, devront justifier de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 4 juin 2020 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Avertissement : nouveau traitement des abstentions

La loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 a modifié les règles applicables au calcul des voix exprimées en Assemblées Générales d'actionnaires : alors que les abstentions étaient auparavant considérées comme des votes négatifs, lors de la prochaine assemblée, celles-ci sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions. Les formulaires papier et électronique de vote à distance ont en conséquence été modifiés afin de permettre à l'actionnaire d'exprimer de manière distincte un vote négatif ou une abstention sur les différentes résolutions soumises à l'Assemblée.

Modalités particulières de « participation » à l'assemblée générale dans le contexte de crise sanitaire

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'assemblée générale mixte de la société du 8 juin 2020, sur décision du Conseil d'administration, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

En conséquence, les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée physiquement.

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce (mandat à un tiers), étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat (pouvoir au président);
- c) Voter par correspondance.

Les actionnaires pourront voter ou donner pouvoir au président, par correspondance en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet. Ces moyens de vote à distance et électronique mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

Depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par pouvoir au Président est mis en ligne sur le site de la société www.groupe-gorge.com (section Finance, rubrique [Assemblées générales](#)).

Les actionnaires au porteur peuvent demander le formulaire, par lettre adressée à l'intermédiaire auprès duquel ses titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Cette lettre devra être parvenue à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LESMOULINEAUX Cedex 9 ou par mail à l'adresse ct-mandataires-assemblees@caceis.com, au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette assemblée.

Le formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir au Président devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LESMOULINEAUX Cedex 9 ou par mail à l'adresse ct-mandataires-assemblees@caceis.com au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'Assemblée.

Les mandats à un tiers peuvent valablement parvenir aux services de CACEIS Corporate Trust, soit par mail ou par voie postale aux adresses ci-dessus, jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale. Le mandataire ne pourra assister physiquement à l'Assemblée. Il devra nécessairement adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à CACEIS Corporate Trust, aux adresses mentionnées ci-dessus, via le formulaire sous la forme d'un vote par correspondance, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée.

Droit de communication des actionnaires

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société www.groupe-gorge.com (section Finance, rubrique Assemblées générales), depuis le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée.

Il est précisé que l'ensemble des documents de l'assemblée visés notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce est également mis à disposition sur le site internet de la société www.groupe-gorge.com (section Finance, rubrique Assemblées générales) ou sur demande à la Société, de préférence à l'adresse email suivante : assemblee-generale@groupe-gorge.com.

Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites exceptionnellement jusqu'au mercredi 3 juin à 18h00, le délai ayant été allongé compte-tenu du contexte particulier. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : assemblee-generale@groupe-gorge.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

À propos de Groupe Gorgé

Créé en 1990, Groupe Gorgé est un groupe indépendant présent dans des industries de haute technologie. Le Groupe est aujourd'hui actif dans les secteurs de la sécurité et de la protection en environnements extrêmes ainsi que dans le secteur de l'impression 3D.

Systèmes Intelligents de Sûreté :

Développer des solutions technologiques innovantes et complètes pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints.

Protection des Installations à Risques :

Protéger les hommes et assurer la protection active et passive des installations pour les marchés de l'énergie et sur les secteurs industriels et tertiaires en France. Assurer la maintenance de ces systèmes de protection.

Impression 3D :

Accompagner les grands acteurs industriels dans leurs innovations et process de production en proposant des imprimantes 3D et des matériaux associés, des logiciels et pièces imprimées en 3D

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 274,6 M€ en 2019. Il s'appuie sur près de 1 800 collaborateurs et une présence 7 pays.

Groupe Gorgé est coté sur Euronext Paris
Compartiment B
Code ISIN : FR0000062671
Mnémono : GOE

Plus d'informations sur
www.groupe-gorge.com



Contact investisseurs :

Elodie Robbe-Mouillot
Relations analystes / investisseurs
Tél : +33 1 44 77 94 77
E-mail : investors@groupe-gorge.com

Anne-Pauline Petureau
Relations actionnaires
Tél : +33 1 53 67 36 72
E-mail : apetureau@actus.fr

Contacts presse :

Manon Clairét
Relations presse financière
Tél : +33 1 53 67 36 73
E-mail : mclairret@actus.fr

Déclarations prospectives

Les communiqués de Groupe Gorgé peuvent contenir des déclarations prospectives faisant état d'objectifs. Ces déclarations prospectives reflètent les attentes actuelles de Groupe Gorgé. Leur matérialisation dépend cependant de risques, connus ou non, et d'éléments aléatoires et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés. Les risques et éléments aléatoires qui pourraient affecter la capacité du groupe à atteindre ses objectifs comprennent notamment, outre ceux rappelés dans les communiqués : la vigueur de la concurrence ; le développement des marchés sur lesquels opère le groupe et notamment son pôle Impression 3D ; les variations de devises ; l'obtention des autorisations d'exportation qui peuvent être nécessaires pour certaines activités ; le contrôle des coûts et des dépenses ; des changements en matière de législation fiscale, de lois, de réglementations ou de leur application ; notre capacité à suivre le rythme des avancées technologiques ; notre capacité à attirer et fidéliser le personnel compétent et les hommes-clé ; l'évolution, l'interprétation et l'application uniforme et la mise en œuvre des normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS) auxquelles nous nous conformons pour établir nos états financiers ; les goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement et de fabrication ; ou encore la performance de nos partenaires commerciaux (sous-traitants, agents, fournisseurs, etc.). Certains de ces risques sont repris et présentés de façon détaillée dans notre Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet de Groupe Gorgé (www.groupe-gorge.com). Ces risques, aléas et autres facteurs ne sont pas exhaustifs. D'autres facteurs non-anticipés, inconnus ou imprévisibles, tels que l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers pourraient également avoir des effets négatifs significatifs sur la réalisation de nos objectifs.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Groupe Gorgé ou de ses filiales cotées dans un quelconque pays.